

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Annexe à la délibération du 24 février 2017



## INTRODUCTION :

### ❑ **REFERENCE REGLEMENTAIRE**

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires

### ❑ **DEFINITION**

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Il a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. Une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel

### ❑ **OBJECTIFS**

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité,
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

### □ CONTEXTE NATIONAL

**Une croissance économique qui devrait poursuivre sa reprise :** Le projet de loi de finances prévoit une poursuite en 2017 de l'amélioration de la croissance du produit intérieur brut (PIB), traduction d'une reprise constatée notamment depuis 2015.

Après un niveau moyen de 0,5% entre 2012 et 2014, la croissance du PIB a ensuite accéléré, atteignant + 1,3% en 2015 et + 1,5% prévisionnels en 2016. Pour 2017, le projet de loi de finances table sur un maintien de la croissance à un niveau de + 1,5%.

Ces prévisions de croissance sont sous-tendues par les principaux facteurs suivants :

- la consommation des ménages est attendue en 2017 à un niveau de + 1,6%, après + 1,9% prévisionnels en 2016, + 1,5% en 2015 et + 0,6% en 2014 : elle constituera donc, comme souvent en France, l'un des principaux moteurs de la croissance ;
- l'investissement public, particulièrement du bloc communal, demeurera, avec la consommation des ménages, et malgré le ralentissement de son évolution, l'un des principaux vecteurs de croissance ;
- une reprise de la demande extérieure adressée à la France est escomptée en 2017, avec une évolution estimée à + 3,6% en 2017, après + 2,7% prévisionnels en 2016 et + 3,9% en 2015. Cette dynamique s'explique à la fois par la reprise économique constatée depuis quelques mois aux Etats-Unis, ainsi que par une hypothèse de rebond de la demande en provenance des pays émergents ;
- dans un contexte de restauration des marges des entreprises, lesquelles devraient retrouver leur niveau d'avant la crise de 2008 (32,5% en moyenne entre 2000 et 2007, contre 32% prévisionnels en moyenne en 2016 et 2017), en partie rendue possible par les mesures du Gouvernement en faveur de la compétitivité des entreprises (CICE, Pacte de responsabilité et solidarité), et de conditions de financement très favorables (taux d'intérêt très faibles), l'investissement des entreprises hors construction poursuivrait en 2017 sa reprise significative constatée en 2016, avec une prévision de + 4,5% pour 2017, contre + 4,9% estimés pour 2016 et + 3,7% en 2015.

## **Une inflation faible en 2016**

L'inflation devrait toujours s'avérer modérée en 2017 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle de + 0,8%. Elle s'avérerait toutefois plus élevée que l'inflation réelle constatée en 2016, signe supplémentaire de la reprise économique qui semble se confirmer.

Pour les collectivités locales et la Ville de Dijon, ce niveau limité d'inflation doit être relativisé en termes d'impact sur l'évolution des charges à caractère général et de gestion courante, dans la mesure où un certain nombre de ces charges ont évolué ces dernières années de manière supérieure à l'inflation.

Par ailleurs, l'accord trouvé en octobre 2016 par l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) sur une réduction de la production a entraîné une remontée des cours du pétrole, le cours du baril.

## LES CHANGEMENTS AFFECTANT LES COLLECTIVITES POUR 2017 :

### MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

L'action de maîtrise de la dépense concerne l'ensemble des administrations publiques (État, organismes divers d'administration centrale, administrations de sécurité sociale et collectivités locales). Cet effort de réduction s'appuie sur les décisions et réformes engagées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Ces économies doivent permettre de revenir à un déficit public raisonnable (3% du PIB), de dégager des marges de manœuvre pour financer la croissance des dépenses obligatoires, notamment les prestations sociales, qui connaissent une dynamique forte (aides personnalisées au logement, régimes spéciaux de retraite, allocation aux adultes handicapés), et pour accroître les moyens des secteurs classés comme prioritaires que sont notamment la justice, l'enseignement supérieur et la recherche.

Après - 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2012, - 4,1% en 2013, et - 3,9% du PIB en 2014, le déficit de l'ensemble des administrations publiques a été ramené à - 3,5% du PIB en 2015, et - 3,3% prévisionnels en 2016.

Le projet de loi de finances pour 2017 confirme le caractère indispensable de la poursuite de ce processus. La prévision de déficit public pour 2017 s'établit ainsi à - 2,7 % du PIB, soit un niveau inférieur à - 3% du PIB, conformément aux engagements européens de la France et à l'objectif fixé par le Gouvernement depuis 2012

### TAUX D'INTÉRÊT : HAUSSE MODÉRÉE DES TAUX

Le financement du crédit se fait à hauteur de 1% à 1,5% pour 15 ans. Les conditions de financement des banques sont bonnes puisque les taux sont encore à un niveau très faible mais les marges sont importantes.

## ❑ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

### **Dotations de l'État aux collectivités :**

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) va diminuer de **2,33 milliards d'euros en 2017. C'est la moitié prévu initialement. L'autre moitié est susceptible d'être déduit en 2018.**
- En matière de péréquation "verticale", pour soutenir les communes les moins favorisées, le projet de loi prévoit également une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), à hauteur de 180 millions d'euros chacune.
- L'état va diminuer également de deux tiers les allocations compensatrices sur les exonérations de taxes foncières et d'habitation

### **Péréquation des ressources fiscales des collectivités**

Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à 1 milliard d'euros l'an prochain, et devrait progresser de 15 millions en 2018.

Cependant la fusion effectuée au 1er janvier 2017 créant la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois Lys Romane pourrait engendré des modifications dans les montants et le calcul d'attribution des Communes membres.

### **Mesures fiscales**

Parmi les mesures fiscales de la loi de finances pour 2017, on retiendra la revalorisation forfaitaire de 0,4% des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.

## **Autres mesures**

- la cotisation des collectivités au CNFPT qui reste à 0,9 % de la masse salariale ;
- les principes d'une nouvelle architecture de la DGF du bloc communal dont l'application n'est prévue qu'en 2018 ;
- la reconduction de l'augmentation de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) ;
- le renouvellement du fonds d'aide à l'investissement local ;
- la reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires soit 90 euros par enfant.

## SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2016 :

*Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été comparé au compte de gestion de la trésorerie car celui-ci n'a pas encore émis.*

### Les dépenses de fonctionnement 2016 :

Les dépenses de fonctionnement sont de **6 249 395 € en 2016** en baisse de 0,73 % avec **6 295 373 € en 2015**.

### Les recettes de fonctionnement 2016 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêtent à **7 255 149 €** contre **7 204 376 €** en 2015 soit une hausse de 0,7%.



## La répartition des dépenses de fonctionnement 2016 :

6 249 395 euros

### Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent en 2016 à 1 795 023 euros contre 1 632 957 euros en 2015 soit +10% équivalent à 162 066 euros (dont 80 000 euros pour la rénovation de l'école du centre suite aux inondations / 23 658 euros pour la réparation de la fuite au camping).

Des variations importantes sur 2016 sont constatées par rapport à 2015 :

- Eau - 15% (- 10 300 €)
- Électricité +10% (+ 23 100 €)
- Gaz +1,3% (+ 2 800 €)
- Carburant -21% (- 5 900 €) : baisse du carburant,
- Alimentation - 81% (- 92 800 €) : imputation des dépenses de restauration scolaire au 6042 Prestations de service
- transport - 16% (- 9 900 €) : moins de journées familiales et nombre de bus limité,
- autres fournitures non stockées + 42% (+ 12 000 €) : réalisations de nombreux travaux,
- fournitures petits équipements + 85% (+ 28 900 €) : réalisations de nombreux travaux,
- fournitures de voiries + 122% (+ 18 300 €) : réalisations de nombreux travaux,
- vêtements de travail - 33% (- 8 900 €) , un effort a été réalisé en 2015 en terme de sécurité des agents : vêtements et équipements de protection individuels
- entretien et réparation sur bâtiments + 628% (+ 92 300 €) : travaux dans l'école maternelle du centre suite aux inondations et accent sur les réparations du patrimoine
- entretien et réparation sur matériels roulants + 155% (+ 20 200 €) : vétusté du parc existant et intégration des nouveaux véhicules.

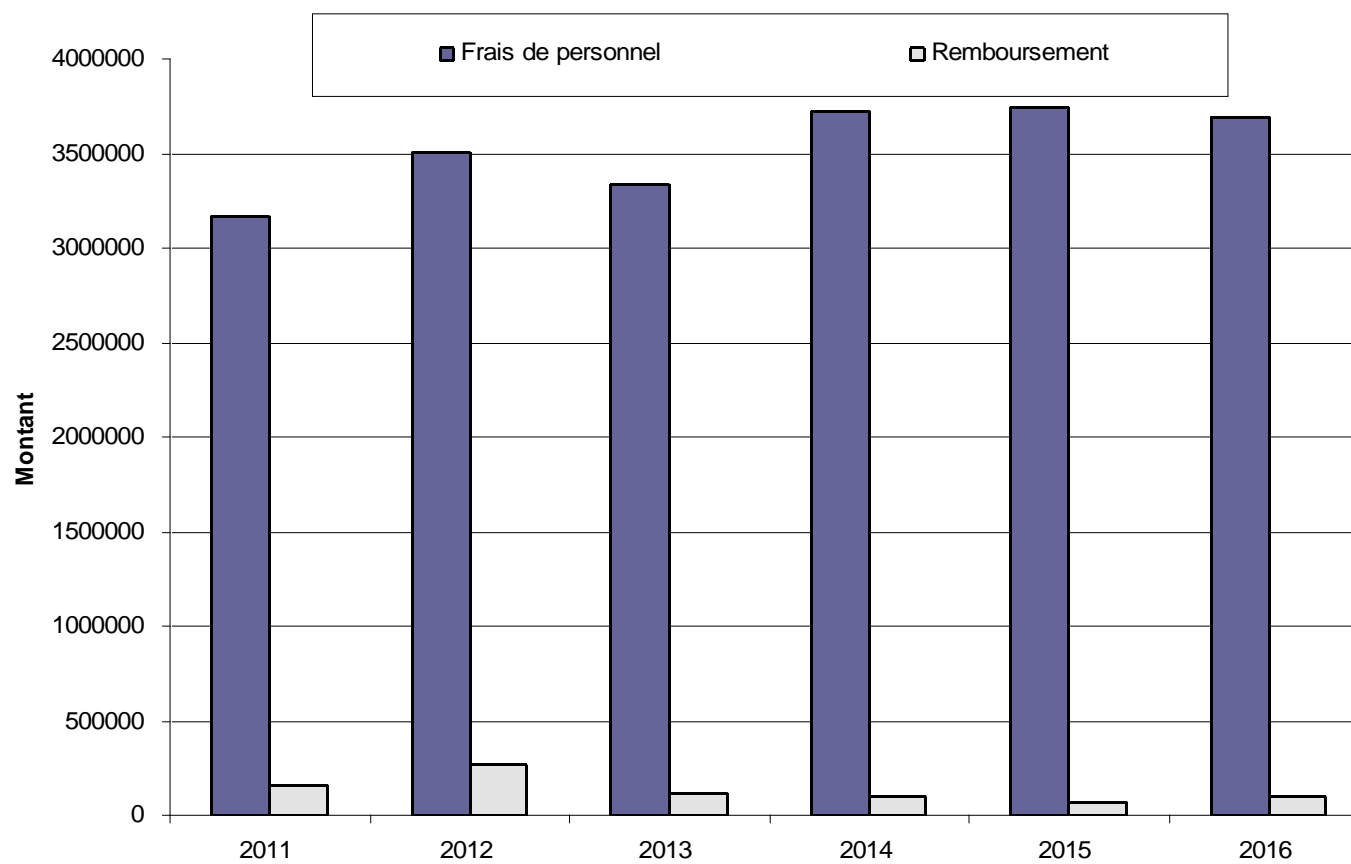
**Les frais de personnel 2016** ont diminué de 1,23 % et s'arrêtent à 3 695 341 euros contre 3 740 914 euros en 2015 et 3 718 762 euros en 2014

Cette diminution de 45 572 euros par rapport à 2015 s'explique par les raisons suivantes :

les variables 2016 sont les suivantes :

- l'arrivée d'agents titulaires : + 10 400 euros
- l'arrivée de contractuels en remplacement d'agent en arrêt maladie : + 44 600 euros
- l'arrivée de contrat aidés : + 54 000 euros
- avancement d'échelons 2015 et 2016 : + 38 700 euros
- la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2016 : + 6 200 euros
- coût des astreintes pour un trimestre: + 2 300 euros
- baisse de 42 200 euros de la cotisation d'assurance car la Commune n'a pas adhéré au remboursement des agents en maladie ordinaire, les recettes seront donc également moindres,
- le départ d'agents titulaires en 2016 et en cours d'année (retraite, mutation, démission) : - 27 500 euros,
- le départ d'emploi d'avenir au 1er juillet 2016 : - 31 000 euros
- le reclassement indiciaire des agents et promotion interne en 2015 soit la somme de 69 300 euros en moins sur l'exercice 2016,

## LES FRAIS DE PERSONNEL



Le montant des remboursements des frais de personnel s'arrête à la somme de 96.500 euros en 2016.

**Les transferts versés** -15% à 744 128 euros contre 883 175 en 2015 et 1 104 000 euros en 2014 et 420 083 euros en 2013

Il s'agit notamment de la subvention au C.C.A.S. et des participations au SIVOM du Bruaysis

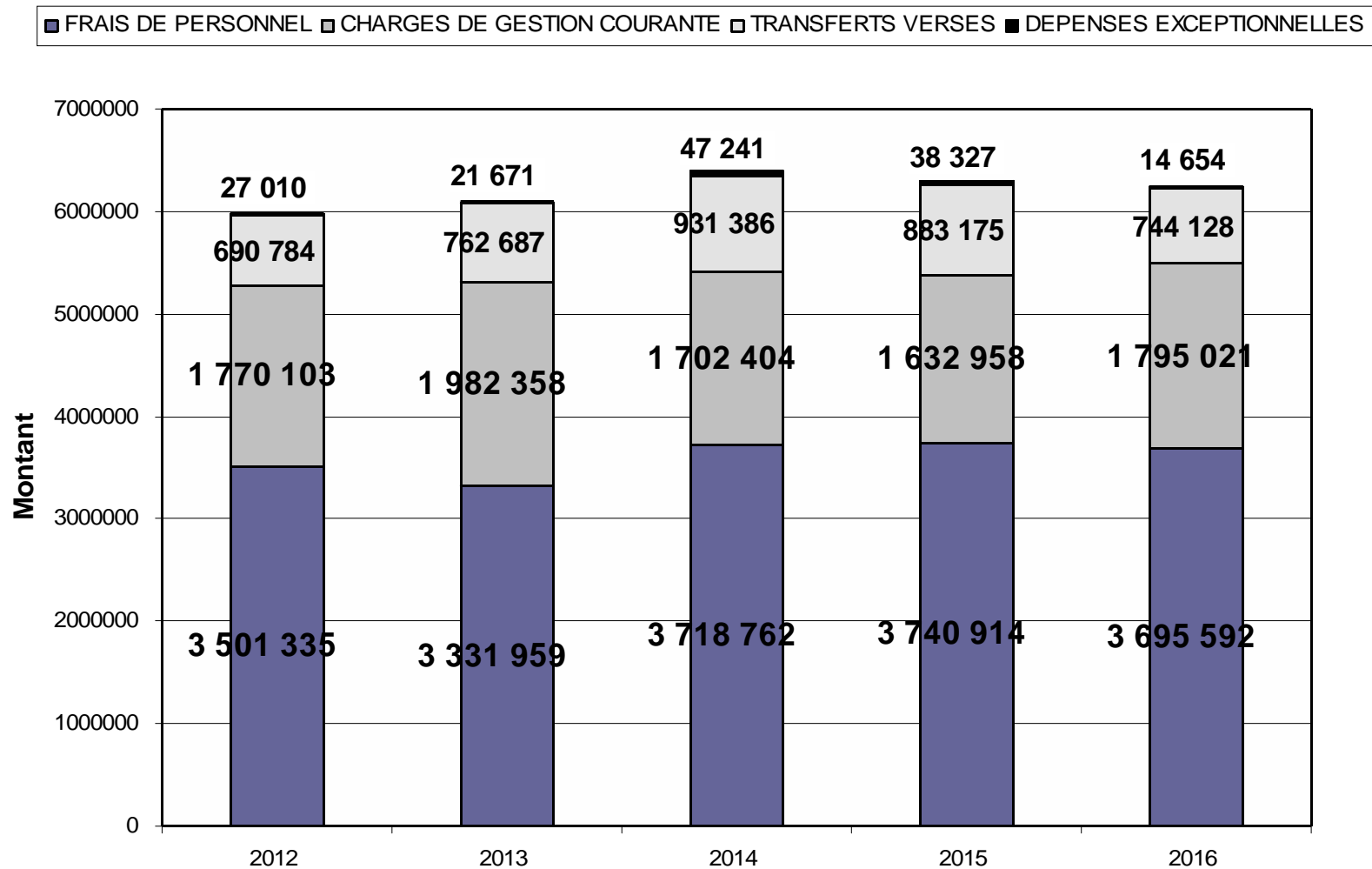
En 2016, la Commune a réglé les participations du SIVOM pour le second semestre 2015 pour la somme de 160 000 euros.

**Les charges exceptionnelles** -62% s'arrêtent à 14 654 euros en 2016 contre 38 327 euros en 2015.

**Les charges financières** – 23%, 103 211 euros contre 134 563 euros euros en 2015. Notre dette est en 'fin de vie'. La ville rembourse plus de capital que d'intérêts, et profite des taux variables avantageux.

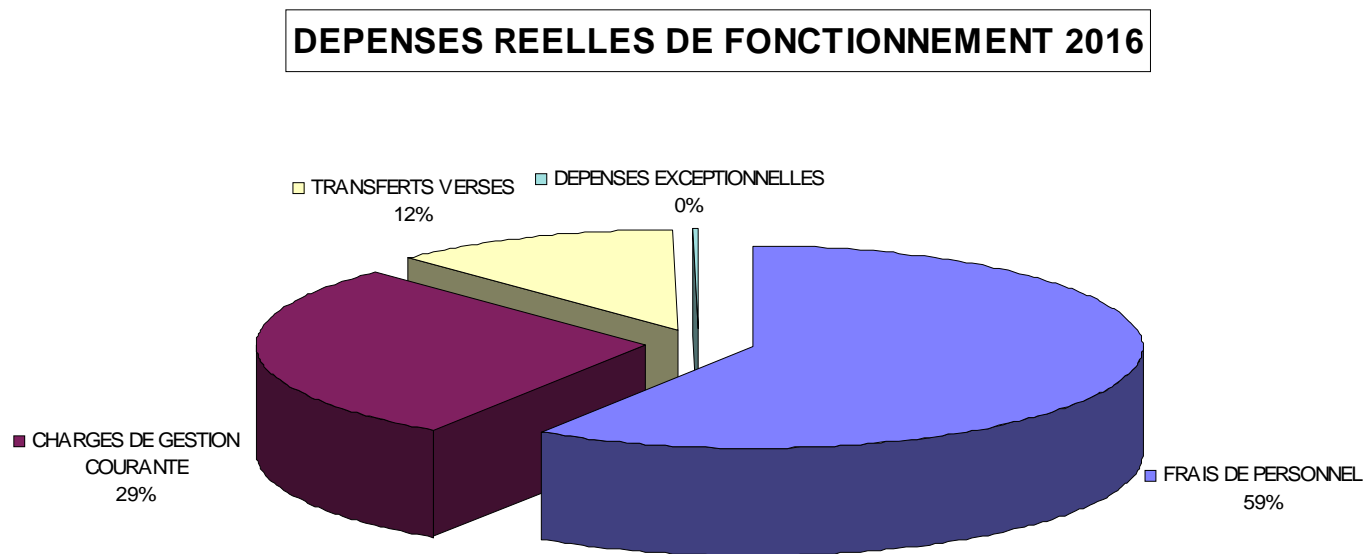
## Évolution des dépenses de fonctionnement :

6 249 395 euros



## Répartition des dépenses de fonctionnement 2016 :

6 249 395 euros



## La répartition des recettes de fonctionnement 2016 :

7 255 149 €

**Les dotations de l'état** diminuent de 1% à 2 935 440 euros en 2016 contre 2 962 905 euros en 2015 et 2 969 826 euros en 2014 et 3 023 143 euros en 2013. La Dotation Globale de fonctionnement diminue de 9% soit la somme de 136 000 euros.

La Dotation de Solidarité Rurale augmentent de +14% soit 21 419 euros et la Dotation de Solidarité Urbaine + 10% soit 103 638 euros. La Dotation Nationale de Péréquation baisse de 9% soit la somme de 16 454 euros.

**Les impôts locaux** diminuent de 2% à 2 426 251 euros contre 2 475 758 euros en 2015 et 2 411 378 euros en 2014.

**Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses)** augmentent de 7,8% à 1 571 356 euros contre 1 457 387 euros en 2015.

**Les recettes d'exploitation** : produit des services et de gestion courante = loyers / entrées piscine / entrées restauration scolaire / concession cimetière... sont en hausse de 4,6% à 322 103 euros contre 308 326 euros en 2015.

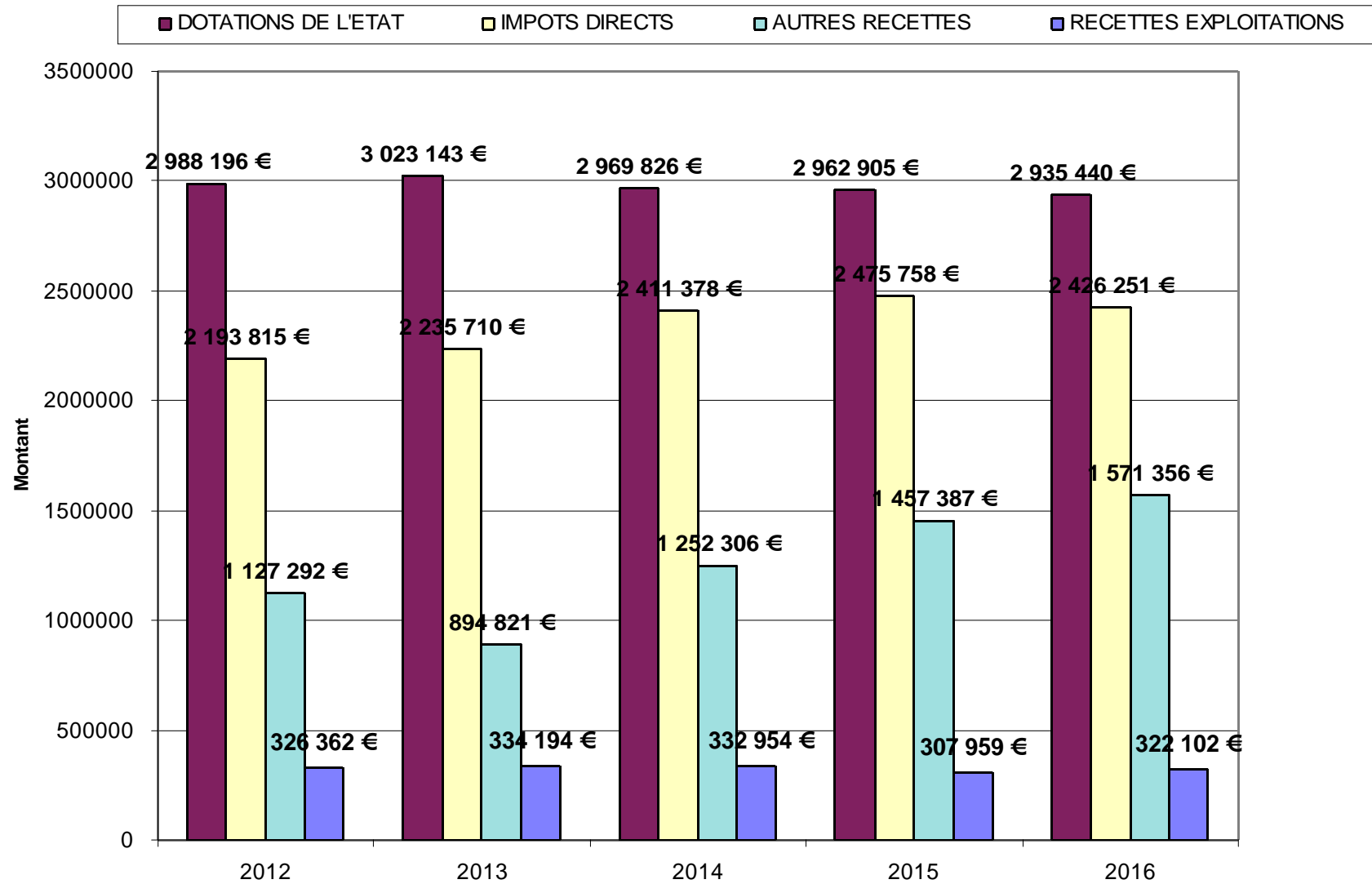
Cette hausse s'explique par la perception plus importante des recettes de restauration et d'accueil périscolaire.

**Les atténuations de charges** pour un montant de 96 500 euros sur l'exercice 2016 contre 73 942 euros en 2015 en hausse de 31% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).

## Évolution des recettes de fonctionnement :

7 255 149 €

Sur le graphique ne figure pas les remboursements du personnel soit 96 500 euros

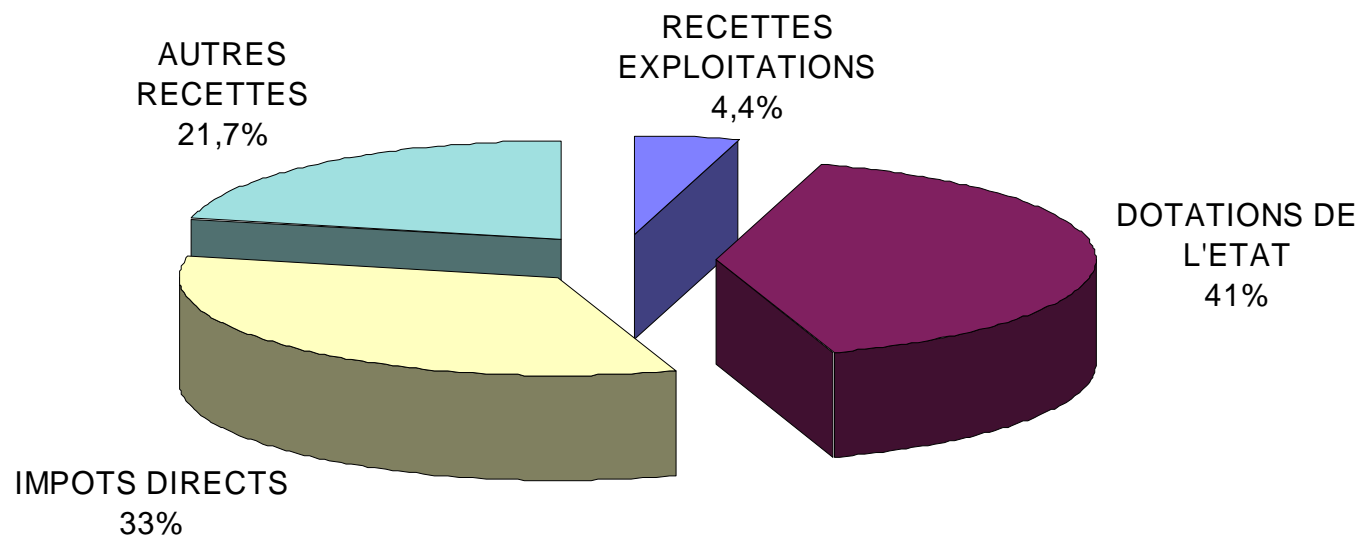




**Répartition des recettes de fonctionnement 2016 :**  
(sauf recettes exceptionnelles)

Dotations et participations	2 935 440 euros
Impôts locaux des Divionnais	2 426 251 euros
Autres recettes	1 571 356 euros
Les produits des services	322 112 euros
<b>Total 7 255 149</b>	

**LES RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT EN 2016**



## L'investissement 2016 :

### Les dépenses totales d'investissement s'arrêtent en 2016 à 919 352 €

- 394 374 euros en dépenses d'équipement (contre 252 616 en 2015 et 748 392 € en 2014 et 1 110 056 € en 2013),
- 727 492 € pour le remboursement du capital de la dette.

Les investissements se répartissent de la manière suivante :

#### **Bâtiments municipaux :**

- Toiture local associatif : 80 000 euros (dont 33 000 euros de subvention régionale)
- Chaudière logement école du centre : 3 750 euros

#### **Espaces publics**

- plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : columbarium : 6 360 euros
- illuminations de Noël : 10 521 euros

#### **Voiries / Sécurité Routière**

- paiement au Conseil Département de la première tranche pour la réfection de la RD341 soit 60 000 euros
- candélabres : 104 500 euros dont plus de 50% de subvention de la FDE
- mobilier urbain potelets : 5 500 euros
- renouvellement bouches incendies : 12 500 euros
- panneaux de signalisation : 2 100 euros
- anti stationnement place des étoiles : 4 600 euros

**Enseignement :**

- aménagement cheminement piéton à l'école Copernic Cité 30 : 19 900 euros (subvention régionale de 9 500 euros)
- mobilier écoles diverses : 14 000 euros
- instruments école de musique : 2 500 euros
- vaisselle restauration scolaire : 8 100 euros
- tables et chaises restauration scolaire : 1 000 euros
- chaudière école du centre : 8 000 euros dont 50% de subvention de la FDE

**Sport :**

- hublots piscine : 601 euros /
- but de handball au complexe sportif : 1 000 euros
- filet au multi-sport de la Cité 34 : 1 108 euros

**Équipements des services :**

- matériels services techniques : 76 800 euros (camion nacelle / remorques / mécanisation du balyage / 2 véhicules d'occasion / matériels espaces verts : tondeuses / débroussailleuses / coupes branches...)
- auto-laveuse complexe sportif : 9 000 euros
- mobilier administratif : 3 600 euros (aménagement de poste)
- matériels informatiques : renouvellement licences / caméra : 5 600 euros / serveur et sécurité : 60 000 euros
- matériels festivités : tables et chaises : 7 900 euros
- véhicule d'occasion police rurale et équipements : 16 500 euros
- sono : 2 000 euros / urnes pour les élections : 1 100 euros

## **Les recettes totales d'investissement 2016 sont de 1 141 807 €.**

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 79 211 €.

Un emprunt de 100 000 euros a été réalisé en 2016 pour le renouvellement des candélabres.

Pour combler le déficit d'investissement et les besoins pour 2016, une somme de 603 038 € a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieur aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 114 746 € de remboursement de TVA des investissements 2014 .

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 160 507 €.

La Taxe Locale d'Équipement pour la somme de 71 092 €.

## L'épargne nette :

L'épargne dégagé permet d'autofinancer nos investissements dans de faible proportion.

En effet, celle-ci **est positive à 175 061 €** contre + 112 782 euros en 2015.

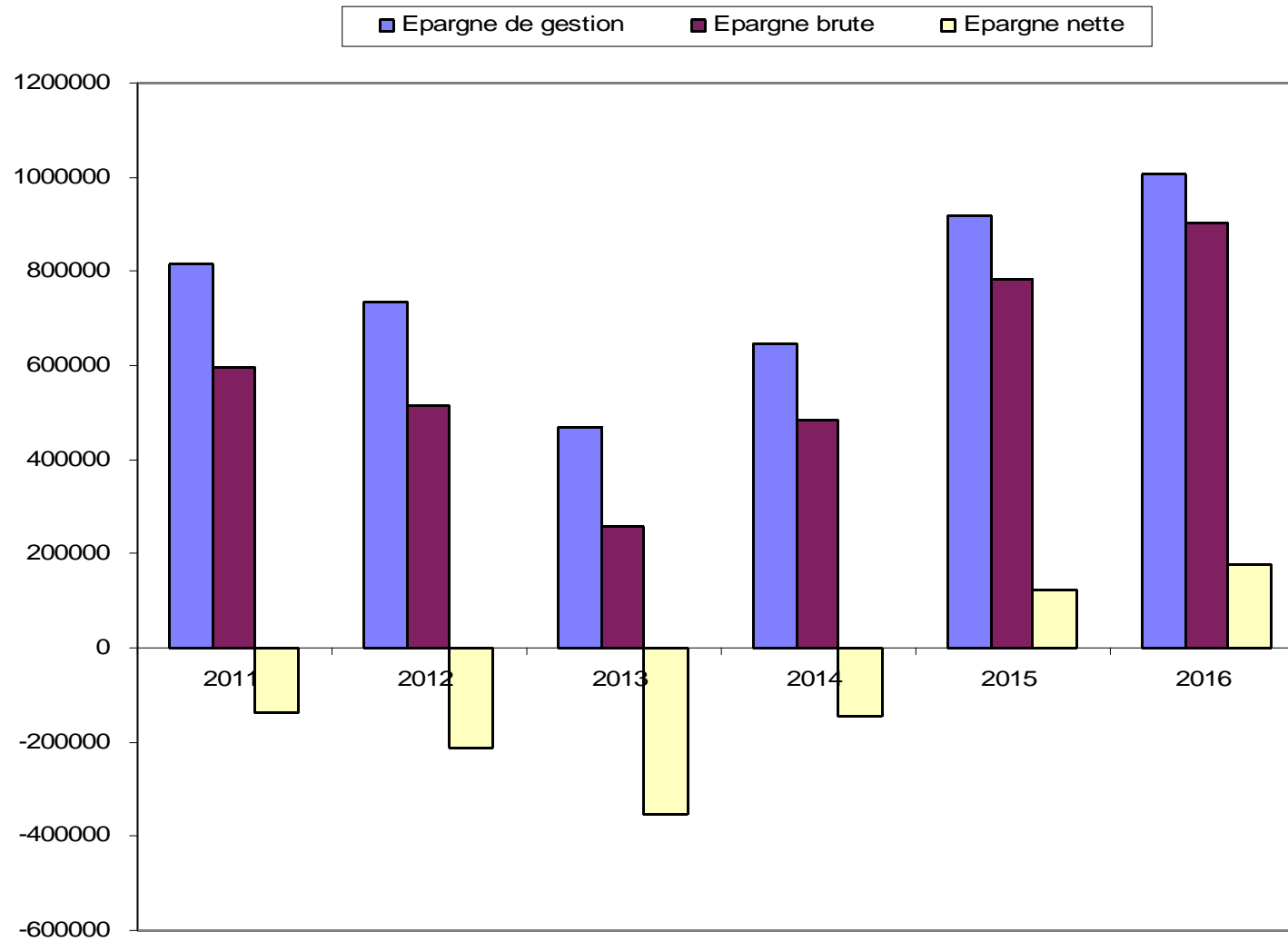
### **EPARGNE NETTE 2016**

=  
RECETTES REELLES  
DE FONCTIONNEMENT : 7 255 149 €  
-  
DEPENSES REELLES  
DE FONCTIONNEMENT : 6 249 395 €  
=  
1 005 754 €  
-  
INTERETS : 103 211 €  
=  
902 543 €  
-  
CAPITAL : 727 482 €  
=  
**+ 175 061 €**

### **EPARGNE NETTE 2015**

=  
RECETTES REELLES  
DE FONCTIONNEMENT : 7 204 376 €  
-  
DEPENSES REELLES  
DE FONCTIONNEMENT : 6 295 373 €  
=  
909 003 €  
-  
INTERETS : 134 564 €  
=  
774 439 €  
-  
CAPITAL : 661 657 €  
=  
**+ 112 782 €**

## L'évolution de l'épargne :



## LES ORIENTATIONS 2017 :

### Stratégie fiscale :

Aucune augmentation des taux communaux en 2017 est programmée pour la 10ème année consécutive.

	2001	2002	Variation	2003	Variation	2004	2005	Variation	2006	...	2017
*											
TH	11,59%	14,66%	+ 26,5%	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	15,18%	...	14,91%
TF	29,63%	35,29%	+ 19%	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	36,54%	...	36,11%
TFNB	85,23%	100,63%	+ 18 %	100,63%	0%	100,63%	102,64%	+ 2%	102,64%	...	100,81%

**PAS D'AUGMENTATION DE  
TAUX PENDANT 10 ANS**

\*

TH : Taxe d'habitation

TF : Taxe foncière

TFNB : Taxe foncière sur le non bâti

## Stratégie d'endettement :

Tableau récapitulatif de la situation de la dette auprès des établissements de crédits .

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2000	6 674 000	1 098 000			927
2001	7 112 000	1 152 000			988
2002	7 359 000	1 182 000			1022
2003	8 043 000	1 139 000			1117
<b>2004</b>	<b>8 681 000</b>	<b>1 194 000</b>			<b>1206</b>
2005	8 208 000	828 000			1140
2006	7 913 000	972 000			1099
2007	7 399 000	977 000			1028
2008	6 732 000	979 000			935
2009	6 059 000	978 000			842
2010	5 362 000	971 000			744
2011	4 641 000	964 000			645
2012	3 940 000	911 000			547
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
<b>2016</b>	<b>2 449 391</b>	<b>773 342</b>	<b>679 737</b>	<b>93 605</b>	<b>360</b>
2017	1 758 715	792 474	691 198	101 275	258
<b>2018</b>	<b>1 170 729</b>	<b>661 146</b>	<b>587 986</b>	<b>73 160</b>	172
2019	592 446	625 327	578 282	47 045	87
<b>2020</b>	<b>509 092</b>	<b>104 128</b>	<b>83 354</b>	<b>20 774</b>	<b>75</b>
2021	432 465	94 522	76 627	17 895	64
2022	355 707	91 828	76 758	15 070	52
2023	278 816	89 135	76 890	12 244	41
2024	201 790	86 442	77 025	9 416	30
2025	124 628	83 748	77 161	6 587	18
2026	49 999	78 384	74 628	3 755	1
2027	0	51 009	49 999	1 000	0



## Stratégie d'endettement :

Voici un tableau récapitulatif de la situation de la dette auprès des Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier (SABALFA : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau du Bassin de la Lawe et de son Affluent le Fossé d'Avesne)

Date : contracté en 2003

Objet : pour la défense incendie.

Capital restant dû au 31 décembre 2016 = 355 555,93 euros

Échéance annuelle de 31 413,41 euros.

Fin de l'emprunt au 31 décembre 2035.

## Stratégie d'endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 2 450 000 euros fin 2016 soit une baisse de 72 %. (malgré un emprunt de 1.000.000 € en 2012 et de 100 000 euros en 2016).

En 2017, la Commune étudie le recours à l'emprunt notamment pour la seconde phase de l'opération : changement de candélabres en partenariat avec Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais. L'emprunt avoisinerait les 100 000 euros sur une durée de 7 ans et un taux de 1% sans compter la bonification de la FDE 62.

Mais également, un emprunt d'un million soixante dix mille euros pour le projet de terrain synthétique et vestiaires au Stades Jules Mallez et également la rénovation de l'école maternelle Joliot Curie de la Cité 34.

Cet emprunt devra être dimensionné en fonction des subventions.

## Nature de la dette :

Emprunteur	Date	Durée	Durée résiduelle	Capital départ	Capital restant dû	Type de taux	Taux actuel
La Banque Postale	01/10/16	10	10	100 000,00 €	97 656,09 €	Fixe	1,40%
CDC	01/11/12	15	11	1 000 000,00 €	716 666,61 €	Variable	Taux du LEP + 1,35%
Caisse d'Epargne	20/06/08	12	4	2 810 868,18 €	869 173,75 €	Fixe	5,19%
DEXIA	01/02/06	15	3	1 413 691,04 €	388 925,27 €	Variable	Euribor 12 mois + 0,12%
DEXIA	01/08/05	15	3	400 000,00 €	99 837,90 €	Variable	Euribor 3 mois + 0,13%
DEXIA	01/04/05	15	3	700 000,00 €	84 818,22 €	Variable	Euribor 3 mois + 0,16%
DEXIA	01/12/03 ancien CHF	15	2	719 743,65 €	60 567,87 €	Fixe	1,31%
DEXIA	01/09/03	15	2	457 347,00 €	62 517,34 €	Variable	Libor USD 3 mois + 0,09%
DEXIA	01/04/03	15	2	500 000,00 €	59 005,49 €	Variable	Euribor 3 mois + 0,09%
DEXIA	01/04/02	15	1	457 347,05 €	10 742,21 €	Variable	4,77%
				<b>8 558 996,92 €</b>	<b>2 449 913,75 €</b>		

### Taux :

- Euribor 3 mois = 0%
- Euribor 12 mois = 0%
- Libor USD = 1%
- LEP = 1,25%

## ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2017

### Dépenses :

- ❑ Maîtrise des dépenses courantes (réceptions / abonnement / fournitures / affranchissement / télécommunications / communication ...);
- ❑ Révision des contrats : maintenances, locations,...,mise en concurrence accrue des fournisseurs;
- ❑ Réduction frais de personnel (vigilance sur heures supplémentaires / réorganisation des services tout en garantissant un service public de qualité / étude sur non remplacement d'agents partant en retraite...);
- ❑ Baisse des dépenses de fluides et d'énergie, de frais de personnel...suite au transfert de la piscine ;
- ❑ Hausse de la participation au S.I.V.O.M en raison du transfert des espaces verts sur année complète soit plus 115 000 euros sur année complète donc 57 500 euros de différence car le début était au 1er juillet 2016 et 30 000 euros en sus pour la compétence maintien à domicile ;
- ❑ Poursuite des actions de fonctionnement mais certaines actions sont revues à la hausse et nouvelles actions seront réalisées :
  - kermesse municipale : maintien de l'enveloppe
  - coopération internationale : enveloppe de 15 000 euros pour l'accueil des Polonais
  - police municipal : recrutement d'un nouvel agent enveloppe de 50 000 euros masse salariale et équipements
  - séjour supplémentaire en avril : renouvellement de l'enveloppe de 15 000 euros
  - entretien des voiries : renouvellement de l'enveloppe de 100 000 euros
  - entretien – maintenance – réparation des bâtiments
- ❑ Subvention du C.C.A.S. adaptée en raison de la révision des conditions d'attributions des aides aux personnes en difficultés et des économies réalisées sur le banquet et goûter des aînés ;
- ❑ Dépenses à faire en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail ;
- ❑ Maintien des subventions aux associations.

## Recettes :

- Baisse de la DGF de 70 000 euros mais compensation pour le moment par d'autres dotations et le FPIC Fonds de Péréquation Inter-Communales ;
- Baisse des recettes liées à la fin des contrat en emploi avenir ;
- Baisse des recettes des produits des domaines suite au transfert de la piscine ;
- Baisse des attributions de compensation de l'Agglomération en raison de la reprise de la piscine : -105 000 euros et des zones d'activités Plouviez et Clarence : -27 000 euros soit au total -132 000 euros ;
- Cession de notre patrimoine : terrain des rues Jarzembowski, Joliot Curie, et Kleinhans... ;
- Rachat des terrains sur la zone Plouviez et de la Clarence par la Communauté d'Agglomération ;
- Pas d'augmentation des taux d'imposition mais revalorisation des bases par l'Etat de 0,4%.

## LES INVESTISSEMENTS 2017 :

La Commune a investi en dépenses d'équipement la somme de :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
741 374 €	1 687 124 €	1 110 056 €	748 392 €	252 616€	394 374

La prévision de dépense pour 2017 avec les reports et les travaux en régie s'élèvent à la somme de 3 000 000 euros. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des investissements de 2017 :

### Bâtiments municipaux :

- Réfection École maternelle Joliot Curie pour la somme de 860 000 euros,
- Mobilier écoles diverses : 10 000 euros,
- Équipements informatiques des écoles pour 7 000 euros,,
- Création terrain synthétique et vestiaires au Stade Jules Mallez pour la somme de 1 242 000 euros,
- Programme accessibilité pour la somme de 71 000 euros,
- Mairie : renouvellement standard : 20 000 euros,
- Mairie : réfection de l'accueil et de la salle des mariages : 40 000 euros,
- Équipements : tables, chaises, frigo...pour la somme de 10 000 euros (renouvellement),
- Étude énergétique : 10 000 euros (subventionnée par la FDE 62 à hauteur de 70%),
- Clôture de la salle des fêtes Mandela : 10 000 euros.

## **Espaces publics**

- Plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : columbarium pour 15 000 euros / reprise de corps 15 000 euros,
- Plan pluriannuel d'aménagement du parc de la Biette : 30 000 euros pour le renouvellement des aires de jeux et 10 000 euros pour l'aire de camping-car.

## **Voiries / Sécurité routière**

- Voiries et réseaux : gravillonnage pour 100 000 euros et trottoirs pour 15 000 euros,
- Bouches incendies : 10 000 euros (renouvellement),
- Paiement des travaux sur le Route Départementale 341 et les trottoirs de la rue Jules Guesde 158 400 € (dont la moitié de report de 2015 car la convention prévoit le paiement sur 2 ans mais nous n'avons pas eu d'ordre de paiement du Conseil Départemental à ce jour),
- Équipements anti-inondations pour 30 000 euros.

## **Éclairage public :**

Poursuite du projet pour les années 2017 et 2018 de remplacer l'intégralité des mats boules soit un budget de 350 000 euros financés par les subventions de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) et par un prêt à taux bonifié à 1%. L'amortissement de ce projet grâce aux économies générées par ce remplacement serait réalisé en 8 ans. La première phase sera réalisé en 2016 pour la somme de 105 000 euros.

### **Développement économique :**

- Mise en place de signalétiques de proximité phase 2 : 10 000 euros,
- Illuminations de Noël : 10 000 euros,
- Aménagement entrées de ville : 10 000 euros.

### **Équipements des services :**

- Équipements divers aux services techniques : 7 000 euros,
- Aménagement des locaux des Services Techniques : 38 000 euros,
- Achat d'un camion empiole pour les Services Techniques : 45 000 euros,
- Achat d'une balayeuse sur roues : 30 000 euros,
- Achat d'une auto-laveuse : 8 000 euros,
- Achat d'équipements informatiques : 7 000 euros (renouvellement),
- Achat instruments pour l'école de musique : 6 500 euros.

Concernant le terrain synthétique de La Clarence le coût de fonctionnement annuel serait augmenté de 8 000 euros se décomposant de la manière suivante :

- entretien du terrain par une société extérieure : 5 000 euros,
- entretien des locaux en interne : 3 000 euros de masse salariale.



## Endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 2 450 000 euros fin 2016 soit une baisse de 72 %. (malgré un emprunt de 1.000.000 € en 2012 et de 100 000 euros en 2016).

L'annuité du capital est importante jusqu'en 2020. La Commune remboursera environ 800 000 euros par an jusqu'en 2018, puis 630 000 euros en 2019 et 2020. A partir de 2020, l'annuité tombe à 100 000 euros soit un gain de presque 700 000 euros par rapport au remboursement actuel.

Pour 2017, un emprunt de 1 100 000 euros est programmé.

Le capital de la dette est peu important et représente 360 euros par habitant.

Cependant l'annuité doit être remboursée par la différence positive entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La Commune doit conserver cette marge afin de rembourser le capital de la dette. Cette équilibre est fragile.

De 2007 à 2010, la Commune avait une épargne positive, l'augmentation des charges courantes (énergie, carburant, alimentation, rémunération...), le développement des actions de fonctionnement, le recrutement d'agents en lien avec ces actions, la stagnation des dotations de l'état et les bases fiscales de la Commune faible a dégradé cette situation.

C'est pour ces raisons que l'épargne est devenue négative de 2011 à 2014.

En 2016, l'excédent est de 902 543 euros contre une annuité de 727 482 euros.

Le budget de fonctionnement 2017 doit prendre en considération l'écart faible entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Les options possibles sont les suivantes : maîtrise des actions de fonctionnement et de la masse salariale.

En effet, la Commune ne peut agir dans les décisions concernant les dotations de l'Etat, le Conseil Municipal souhaite conserver les mêmes taux d'imposition. Il faut faire venir de nouveaux citoyens et entrepreneurs à Divion afin de récolter plus d'impôt mais cette solution est difficile à mettre en œuvre et les effets ne sont pas immédiats (temps de la construction et exonération).

## Etat de la dette sans nouvel emprunt :

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
<b>2016</b>	<b>2 449 391</b>	<b>773 342</b>	<b>679 737</b>	<b>93 605</b>	<b>360</b>
2017	1 758 715	792 474	691 198	101 275	258
<b>2018</b>	<b>1 170 729</b>	<b>661 146</b>	<b>587 986</b>	<b>73 160</b>	172
2019	592 446	625 327	578 282	47 045	87
<b>2020</b>	<b>509 092</b>	<b>104 128</b>	<b>83 354</b>	<b>20 774</b>	<b>75</b>
2021	432 465	94 522	76 627	17 895	64
2022	355 707	91 828	76 758	15 070	52
2023	278 816	89 135	76 890	12 245	41
2024	201 790	86 441	77 025	9 416	30
2025	124 628	83 748	77 161	6 587	18
2026	49 999	78 383	74 628	3 755	1
2027	0	51 009	49 999	1 000	0

Le ratio capital restant dû / excédent de fonctionnement 2016 est de 2,7 (2 449 391 euros / 902 543 euros).

C'est à dire que l'excédent de fonctionnement 2016 nous permet de rembourser la dette en moins de 3 ans.

## Etat de la dette : hypothèse emprunt de 1 000 000 euros (15 ans / taux de 2%) :

L'augmentation annuelle de l'annuité serait de 78 000 euros.

## TRESORERIE :

La trésorerie est constituée par les sommes d'argent disponible sur notre compte.

La trésorerie de la Commune s'est améliorée mais reste faible, elle doit être reconstituée.

La Commune a actuellement une ligne de trésorerie de 500 000 euros sur 9 mois

Cette ligne de trésorerie nous permet de pallier à l'écart qu'il peut exister entre nos dépenses et nos recettes.

En effet, certaines recettes sont versées en une seul fois dans le courant de l'année à l'image du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Dotation de solidarité urbaine versé en une seule fois au mois de mai de 1 200 000 euros sera désormais versée mensuellement.

## SYNTHESE :

### Voici les grandes orientations pour 2017 :

- maintien des taux d'imposition,
- emprunt afin de réaliser les projets : terrain synthétique et école Joliot curie,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- renouvellement des actions de fonctionnement déclinés en 2016,
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme,
- maîtrise des frais de personnel,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager de l'épargne ou autofinancement,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- recherches de recettes nouvelles,
- vente du patrimoine,
- retrouver une trésorerie saine.

# Orientations Budgets Annexes 2017

## **Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :**

Les travaux auront lieu en 2017, un emprunt sera éventuellement réalisé pour pallier au décalage entre les dépenses d'aménagement et la vente des terrains.

L'opération doit rapporter un excédent à la Collectivité.

## **Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez et de La Clarence :**

L'agglomération a repris les deux zones à compter du 1er janvier 2017.

Dans les faits, les opérations de cessions d'actif et de rachat de terrains seront réalisées en 2017.

La Commune va également vendre des terrains à des sociétés sur le premier trimestre 2017 en accord avec les services de l'agglomération.

La Collectivité va obtenir le paiement des terrains mais verra son attribution de compensation diminuer de 27 000 euros annuellement (chiffre provisoire). Ce montant correspond aux achats de terrain et aux aménagements de voiries et réseaux à effectuer sur les deux zones.